



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 31 mars 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	33	33

Date de convocation 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, HUART Gérard, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Monsieur GAUTHERIN Tristan a été nommé secrétaire de séance

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein des établissements scolaires

N° de délibération : 20260331_21

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.411-1 et D.411-1 et suivants du code de l'éducation ;

Considérant que dans chaque école maternelle et élémentaire est instauré un conseil d'école ;

Considérant que le conseil d'école comprend :

- Le directeur d'école Président,
- Le Maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,
- Les maîtres d'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions de conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées ;
- Les représentants des parents d'élèves ;
- Le délégué départemental de l'Education Nationale.

Considérant que le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Notamment, il vote le règlement intérieur, donne des avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ;

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal appelé à siéger au sein du conseil d'école ;

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin uninominal à bulletins secrets (sauf si le conseil municipal y déroge à l'unanimité, ou s'il y a une seule candidature) ;

Aussi, vu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les représentants ci-dessous :

PRIMAIRES

• ACHILLE PAYEUR • JULES FERRY • GEORGES GUINGOUIN • LUCIE AUBRAC	Titulaire : Sophie FERNANDEZ Suppléant : Mickaël ASCENSO
--	---

MATERNELLES

• RAYMOND BERNIOLLE • GEORGES GUINGOUIN • LUCIE AUBRAC	Titulaire : Sophie FERNANDEZ Suppléant : Frédérique BEHL
---	---

LYCEE POLYVALENT EDOUARD HERRIOT

3 TITULAIRES
Mickaël ASCENSO
Cécile RIBAILLE
Virgil HENNEQUIN

COLLEGE PAUL LANGEVIN

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
Romain BERNIER	Frédérique BEHL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
33	0	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 2 avril 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.04.07 12:27:13 +0200
Ref:10770837-16240567-1-D
Signature numérique
le Maire